

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE AU RESTAURANT SCOLAIRE

2019/2020

Nom de l'enfant.....Prénom.....

Merci de cocher les cases qui correspondent à votre choix

1. RESTAURANT SCOLAIRE

- Tous les jours de la semaine toute l'année

- Régulièrement certains jours toute l'année :
 - Lundi
 - Mardi
 - Jeudi
 - Vendredi

- Occasionnellement : s'inscrire sur le portail des familles*

***Portail des familles :**

Un lien pour accéder au portail des familles est disponible sur le site internet de la commune (www.feneu.fr), rubrique enfance et scolarité, sous rubrique restaurant scolaire.

2. TARIFS ET PAIEMENT

1) Tarifs restauration scolaire

Se référer au règlement intérieur du restaurant scolaire

2) Paiement

Le paiement se fera, à réception de la facture, par prélèvement automatique, chèque ou virement à l'ordre du receveur municipal (coordonnées du centre de paiement notées sur les factures).

3. PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I)

Si votre enfant est allergique, un PAI doit être mis en place le plus tôt possible par un médecin scolaire en collaboration avec l'école, le prestataire et la commune pour pouvoir déjeuner au restaurant scolaire.

L'inscription de notre (nos) enfant(s) au restaurant scolaire est un contrat que nous passons avec la commune. En la signant, nous nous engageons à respecter le règlement intérieur du restaurant scolaire.

Pris connaissance du règlement, lu et accepté le :

Signature par les représentants légaux :